



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/121  
20 août 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Trente-quatrième session  
27 septembre - 1er octobre 1999  
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION DU PROGRAMME RELATIF  
AUX PÔLES COMMERCIAUX**

**ACTIVITÉS MENÉES PAR LE SECRÉTARIAT POUR S'ACQUITTER  
DES DIVERS MANDATS S'Y RAPPORTANT DEPUIS  
LE LANCEMENT DU PROGRAMME**

Résumé

Le présent document passe en revue dans l'ordre chronologique tous les mandats reçus des divers organes intergouvernementaux pour l'exécution du Programme relatif aux pôles commerciaux depuis son lancement. Y sont aussi décrites, également dans l'ordre chronologique, les activités correspondantes menées par le secrétariat conformément à ces mandats, ainsi que les activités du Programme financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

1. À sa trente-troisième session, tenue du 25 au 29 janvier 1999, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a prié le secrétariat d'établir un rapport détaillé décrivant toutes les activités qu'il a entreprises pour s'acquitter des divers mandats qui lui ont été confiés depuis le lancement du Programme relatif aux pôles commerciaux.

2. Le Programme découle de mandats définis à la huitième session de la Conférence et au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, tenu à Columbus (Ohio). De nouveaux mandats ont été énoncés à la neuvième session de la Conférence et dans les conclusions concertées adoptées, à leurs trois sessions respectives, par le Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale et la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

3. Les activités entreprises, depuis le lancement du Programme, en application des mandats, décisions et recommandations s'y rapportant ont été financées au moyen de ressources budgétaires et extrabudgétaires. Entre janvier 1992 et juillet 1999, les ressources humaines affectées au Programme dans la catégorie des administrateurs ont représenté au total 138 mois de travail.

4. Les activités de ces fonctionnaires permanents visaient essentiellement les objectifs suivants : expliquer et faire connaître le concept de pôle commercial dans le cadre de réunions intergouvernementales et institutionnelles; assurer la coordination régionale des demandes émanant des gouvernements et suivre la mise en place et le développement des pôles commerciaux; élaborer tous les documents destinés aux réunions traitant des pôles commerciaux; formuler des directives sur les procédures à suivre pour créer un pôle commercial; présenter à différents donateurs des descriptifs de projet de pôles commerciaux en vue d'en faciliter la création dans les pays en développement, plus particulièrement dans les pays les moins avancés et les pays à économie en transition.

5. Parmi les projets de pôles commerciaux élaborés par le secrétariat et présentés aux donateurs aux fins de financement, 20 au total ont été approuvés et financés. La plupart concernaient des Programmes de pôles commerciaux de portée régionale et interrégionale. Cinq d'entre eux seulement étaient des projets de pays. Plusieurs descriptifs de projet nationaux et régionaux doivent encore être approuvés pour financement aux niveaux bilatéral et multilatéral.

6. La plupart des activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires dans le cadre de projets d'assistance technique consistaient à coordonner et superviser la mise en place des pôles commerciaux et leur développement au niveau régional, et à concevoir, réaliser et mettre en oeuvre des outils et des logiciels adaptés aux besoins des pôles commerciaux.

**Premier mandat**

**A. Huitième session de la Conférence, Cartagena de Indias (Colombie), février 1992**

7. C'est dans l'engagement de Cartagène "Un nouveau partenariat pour le développement" (TD/364/Rev.1) qu'ont été énoncés pour la première fois les principes directeurs du Programme de pôles commerciaux. Les paragraphes 79 et 156 à 161 de l'Engagement de Cartagena se lisent comme suit :

- *Paragraphe 79* : "La Conférence prie le Conseil d'établir ... des groupes de travail spéciaux [notamment] sur ... l'efficacité dans le domaine du commerce ..."
- *Paragraphe 156* : "Les techniques nouvelles dans le domaine des transactions et des procédures commerciales internationales peuvent permettre des économies appréciables de temps et de moyens financiers dans ces transactions et procédures. Il en résulte de nouvelles relations commerciales entre toutes les régions du monde. Pour tirer parti de ces techniques, une utilisation véritablement universelle de L'EDI est nécessaire. Il faudrait faire une large place dans les programmes de la CNUCED à l'intégration des pays et des régions moins avancés dans ce processus ..."
- *Paragraphe 157* : "La Conférence prie le Secrétaire général de la CNUCED d'engager des consultations avec les États membres en vue de constituer un groupe d'experts sur l'efficacité commerciale ... Ce groupe rendra régulièrement compte au Conseil du commerce et du développement de l'avancement de ses travaux ... Le groupe sera chargé d'établir les directives nécessaires pour progresser concrètement dans la voie d'une plus grande efficacité commerciale aux niveaux national et international [et] devra également identifier et définir les éléments nécessaires à la promotion et à la mise en oeuvre de telles directives, en se concentrant sur leurs aspects juridiques, techniques, pratiques et institutionnels ..." Il est également question de faire appel aux compétences du secteur privé et de prendre en compte les activités des autres organismes des Nations Unies.
- *Paragraphe 158* : "Les activités du groupe d'experts devraient aboutir à l'organisation, en 1994, d'un colloque international sur l'efficacité commerciale. Cette réunion devrait renforcer les discussions internationales sur la promotion d'infrastructures nationales et régionales harmonisées pour le commerce et l'efficacité commerciale ... en accordant la priorité aux moyens de promouvoir la participation des petites et moyennes entreprises au commerce international."
- *Paragraphe 159* : "... Il convient de favoriser la transparence de l'information commerciale en faisant mieux connaître les possibilités d'accès aux données pertinentes publiquement disponibles."
- *Paragraphe 160* : "La CNUCED devrait continuer à renforcer ses travaux analytiques et son assistance technique dans le domaine de l'efficacité

commerciale, notamment par des expériences réalisées conjointement avec les secteurs privé et public de pays pilotes."

- *Paragraphe 161* : En ce qui concerne l'utilisation de l'informatique "ils sont invités à poursuivre leurs efforts, surtout dans le domaine de la facilitation du commerce" ...

#### **Activités**

8. Le secrétariat a assuré le service du Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale, qui s'est réuni à trois reprises (novembre 1992, novembre 1993 et mai 1994). Il a également élaboré les rapports de chacune de ces sessions, qui ont été présentés aux sessions correspondantes du Conseil du commerce et du développement (avril 1993, février 1994 et mai 1995) ainsi qu'au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en mars 1993.

9. Il a engagé des consultations informelles avec les États membres en vue d'organiser le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, qui s'est tenu en octobre 1994 à Columbus (Ohio).

#### **B. Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale**

##### **Décision**

10. Le Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale a été créé en vertu de la décision 398 (XXXVIII), adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa trente-huitième session, tenue du 21 avril au 7 mai 1992. Son mandat, énoncé dans la décision, consistait notamment à : "Définir les domaines en rapport avec l'efficacité commerciale dans lesquels une coopération technique pourrait être nécessaire, en accordant une attention particulière aux activités de facilitation du commerce et à l'établissement de centres commerciaux, et [à] étudier la possibilité de créer ainsi de nouveaux liens commerciaux..." (par. 3).

##### **Première session du Groupe de travail spécial**

11. À sa première session, tenue du 16 au 20 novembre 1992, le Groupe de travail spécial a approuvé un programme de travail (voir document TD/B/WG.2/4) divisé en six domaines : flux d'information pour le renforcement de l'efficacité commerciale, facilitation du commerce, Symposium de 1994, rôle des gouvernements, centres pour le commerce, assistance technique. Les trois derniers domaines, étroitement liés au thème du présent document, sont formulés dans les termes suivants :

##### **Recommandations**

- a) *Rôle des gouvernements en matière d'efficacité commerciale*
  - i) Étudier les moyens d'améliorer le dispositif juridique, réglementaire et administratif pour renforcer l'efficacité commerciale au niveau national;

- ii) Élaborer une recommandation concernant des lois types de nature à faciliter le commerce électronique;
  - iii) Examiner comment l'interface entre pouvoirs publics et secteur privé et comment les aspects réglementaires des relations intersectorielles peuvent répondre à l'impératif d'efficacité commerciale.
- b) *Pôles commerciaux ("centres pour le commerce")*
- i) Mettre sur pied un programme pilote de pôles commerciaux (des centres pilotes ont été choisis par le secrétariat sur la base de critères géographiques);
  - ii) Évaluer le programme de centres pilotes (rapport intérimaire) et l'efficacité d'utilisation de l'aide de la CNUCED;
  - iii) Formuler des recommandations concernant l'organisation, le fonctionnement et le financement du Programme, ainsi que la formation.
- c) *Assistance technique*
- i) Formation d'experts nationaux de la facilitation du commerce et de l'échange de données informatisé (EDI);
  - ii) Création d'organismes nationaux de facilitation du commerce;
  - iii) Conseils d'experts sur des problèmes spécifiques liés au passage à l'EDI;
  - iv) Élaboration de programmes appropriés de formation d'assistance technique;
  - v) Promotion d'ateliers et du Symposium de 1994 (l'objectif des ateliers étant de préparer le Symposium de Columbus).

Bien qu'utilisé dans le document, le terme "centres pour le commerce" (Trade Point) n'y est pas formellement défini.

### **Activités**

12. À sa troisième réunion directive, tenue le 27 avril 1993, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe de travail spécial et adopté son programme de travail.

13. Entre février 1992 et octobre 1993, le secrétariat a reçu des demandes de 40 pays intéressés par la création de pôles commerciaux. Pour y donner suite, il a élaboré et diffusé des directives concernant la mise en place et le fonctionnement des pôles pilotes (voir TD/B/WG.2/7/Add.1). Il a rédigé une note intitulée "Première évaluation du programme concernant les centres pour le commerce : rapport d'activité" (voir document TD/B/WG.2/7, annexe II), qui a été présentée au Groupe de travail spécial à sa deuxième session.

14. Le Centre de développement des pôles commerciaux a été créé en 1993, en collaboration avec le pôle commercial de Bangkok. Au premier semestre de 1993, des experts de la CNUCED spécialistes des problèmes de l'efficacité commerciale se sont rendus en Indonésie, en République de Corée, aux Philippines et à Singapour pour y promouvoir le concept d'EDI et participer à l'établissement de pôles pilotes.

15. En juin 1993, en vue d'assurer la promotion des produits par l'entremise du Réseau mondial de pôles commerciaux au moyen des techniques de communication les plus avancées, le secrétariat a mis au point un service de base permettant de diffuser des offres et demandes de produits, de services et d'investissements par courrier électronique et par l'intermédiaire de groupes de discussion. Ce système a reçu le nom de "bourse de commerce électronique" (ETO).

16. En octobre 1993, 17 pôles commerciaux avaient été créés dans 14 pays.

***Deuxième session du Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale***

17. À sa deuxième session, en novembre 1993, le Groupe de travail spécial a adopté le résumé de la Présidente, auquel étaient incorporés (voir document TD/B/WG.2/9, annexe I) :

- a) Le rapport sur la situation des pôles commerciaux;
- b) Les observations concernant la contribution des pôles commerciaux aux politiques économiques nationales;
- c) Les recommandations formulées par les directeurs des pôles commerciaux (bonnes pratiques pour la mise en place de pôles commerciaux);
- d) Les questions présentées par les États membres et appelant un examen plus approfondi. (Ces questions ont été soumises au groupe de travail informel sur l'efficacité commerciale <sup>1</sup> le 16 juin 1995, pour examen.)

18. Le secrétariat a également présenté un document intitulé "Trade Point: Concept and Implementation" (TD/B/WG.2/7/Add.1). Celui-ci n'a pas été officiellement approuvé mais il en est en partie tenu compte dans la liste des questions à approfondir.

***Activités***

19. À la deuxième session du Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale, les représentants de 22 États membres ont fait le point sur la mise en place des pôles commerciaux et formulé des commentaires favorables au sujet des politiques et réformes nationales et de la libéralisation (voir le résumé de la Présidente, annexe I du document TD/B/40/(2)/3-TD/B/WG.2/9).

---

<sup>1</sup>Se reporter à la section F ci-dessous pour ce qui est du mandat et du rôle du groupe de travail informel.

20. En 1993, une mission de la CNUCED s'est rendue au Brésil et au Chili. Le secrétariat a participé à deux séminaires, tenus en Mauritanie en 1992 et 1993, sur l'efficacité commerciale et les procédures de facilitation.

**Troisième session du Groupe spécial sur l'efficacité commerciale**

21. À sa troisième session, en mai 1994, le Groupe de travail spécial a traité les questions suivantes :

a) Le rôle des pouvoirs publics en matière d'efficacité commerciale : ce point est inscrit à l'ordre du jour mais a fait l'objet d'un atelier distinct dont il n'existe aucun compte rendu officiel;

b) Les progrès dans la mise en oeuvre du Programme relatif aux pôles commerciaux;

c) L'examen des principes directeurs relatifs à des secteurs clefs pour l'efficacité commerciale (voir document TD/B/WG.2/11 et Add.1 à 5) a eu lieu dans le cadre de réunions informelles, et des recommandations ont été élaborées à l'intention des gouvernements, pour être ensuite soumises au Comité préparatoire et adoptées par le Symposium.

**Activités**

22. En mai 1994, 11 autres gouvernements avaient demandé à établir des pôles commerciaux, ce qui portait à 51 le nombre total de pays concernés, comme indiqué dans le rapport de situation du 11 mai 1994 sur les pôles commerciaux (voir document TD/B/40(2)/28-TD/B/WG.2/14, annexe II). En réponse à ces demandes, le secrétariat a donné des conseils aux gouvernements sur la marche à suivre.

23. La CNUCED a élaboré un projet d'assistance technique sur la création d'un pôle commercial en Arménie, projet qui a été financé par la Banque mondiale.

24. Au premier semestre de 1994, des experts et des coordonnateurs régionaux des pôles commerciaux se sont rendus en mission au Cap-Vert, au Gabon, au Kenya, en Mauritanie, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, en Zambie et au Zimbabwe afin d'y préparer la mise en place de pôles commerciaux. Le coordonnateur régional pour l'Afrique et un expert en efficacité commerciale ont assuré des activités de suivi et fourni un appui fonctionnel pour la mise en place du Réseau mondial de pôles commerciaux, en collaboration avec des experts en informatique et en technologie de l'information.

**C. Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme**

25. À sa session de mars 1993, le Groupe de travail avait demandé au secrétariat, au vu des résultats de la première session du Groupe de travail spécial, de fournir une évaluation de la charge de travail et des incidences financières du programme de travail relatif à l'efficacité commerciale.

### **Activités**

26. Le secrétariat a élaboré le projet de budget de l'exercice biennal 1994-1995, qui a été présenté au Groupe de travail.

#### **D. Comité préparatoire au Symposium, juin 1994**

27. En application de la décision adoptée par le Conseil du commerce et du développement à la reprise de sa session (deuxième partie, 25-27 avril 1994), il a été constitué un comité préparatoire du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale.

28. Le Comité préparatoire a examiné le projet de recommandations sur l'efficacité commerciale et le projet de déclaration de Columbus, qui ont été présentés au Symposium.

#### **E. Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, tenu à Columbus, Ohio (États-Unis), du 19 au 24 octobre 1994**

29. Le texte officiel adopté par le Symposium comprend la Déclaration ministérielle et son appendice, intitulé "Recommandations et principes directeurs pour l'efficacité commerciale". Les principales dispositions de la Déclaration de Columbus sur l'efficacité commerciale sont les suivantes :

- *Paragraphe 9* : Adoption "de mesures, de recommandations et de principes directeurs pratiques qui pourraient être adoptés par les gouvernements, les organisations nationales et internationales, et les entreprises, selon le cas";
- *Paragraphe 9* : Lancement officiel du Réseau mondial de pôles commerciaux;
- *Paragraphe 6* : "Le commerce électronique s'étendant rapidement à de nombreux secteurs d'activité et à de nombreuses régions, une action concertée s'impose pour permettre à tous les opérateurs commerciaux potentiels de s'appuyer sur des procédures et des pratiques simplifiées et compatibles, et de tirer le meilleur parti possible des techniques modernes afin de diminuer le coût des transactions commerciales internationales dans le monde entier";
- *Paragraphe 7* : "La promotion du commerce électronique à l'échelle mondiale devrait reposer sur le principe de l'égalité d'accès de tous les pays à des systèmes compatibles avec les normes internationales recommandées par l'Organisation des Nations Unies".

30. L'une des sections de l'appendice formule des recommandations à l'intention des pôles commerciaux. Dans l'introduction de cette section, le rôle des pôles commerciaux est défini comme suit : ils doivent être ... "une source d'informations dans tous les domaines du commerce, en garantissant un traitement égal à tous leurs partenaires et en évitant expressément toute position de monopole ou d'exclusivité vis-à-vis des fournisseurs de services et des autres pôles commerciaux. Ils aident les opérateurs commerciaux à exécuter leurs transactions commerciales, en utilisant la technologie moderne



de l'information et en se conformant aux normes internationales. Ils constituent en outre des laboratoires pour les politiques nationales en matière d'efficacité commerciale. Les deux principaux objectifs de l'aide que les pôles commerciaux apportent aux exportateurs et importateurs nationaux sont d'abaisser le coût des transactions commerciales et d'encourager une plus large participation, notamment des petites et moyennes entreprises, au commerce international".

31. Les autres documents pertinents sont le "Résumé des travaux du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale" (TD/B/EX(8)/2-TD/SYMP.TE/7), le "Rapport du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale" (TD/SYMP.TE/6) et le document sur la "Coopération technique concernant l'efficacité commerciale" (TD/B/EX(8)/L.3).

### **Activités**

32. Au second semestre de 1994, les experts des pôles commerciaux ont effectué des missions en Argentine, au Brésil, en Côte d'Ivoire, aux États-Unis, au Gabon, au Mozambique, au Pérou et à Sao Tomé-et-Principe en vue de présenter le concept de pôle commercial aux participants éventuels et/ou d'assurer le suivi des activités initiales, de désigner des homologues nationaux, de définir des méthodes d'organisation et de fonctionnement et d'analyser et déterminer les besoins techniques. Le coordonnateur régional pour l'Afrique et un expert en efficacité commerciale se sont chargés de la supervision et ont mis sur pied, en collaboration avec d'autres experts, le Réseau mondial de pôles commerciaux (GPNet).

33. La création officielle du Réseau mondial à l'occasion du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale a constitué un premier pas dans l'application des recommandations relatives aux six secteurs d'efficacité commerciale.

34. La CNUCED a organisé une réunion préparatoire des directeurs de pôles commerciaux, qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 septembre 1994. La participation de 13 directeurs de 11 pays en développement a été financée au moyen de ressources extrabudgétaires.

35. La CNUCED a organisé une deuxième réunion des directeurs de pôles commerciaux à Columbus (Ohio) du 17 au 21 octobre 1994. Les frais de voyage et la participation au Symposium international des représentants de 23 PMA et de 16 pôles commerciaux ont été financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

36. La première réunion des pôles commerciaux d'Amérique latine s'est tenue à Cali (Colombie) du 29 au 31 mars 1995. Les directeurs se sont engagés à coopérer étroitement afin de tirer le meilleur parti possible du Réseau et ont créé un comité technique chargé de coordonner les activités et le développement techniques.

**F. Huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement (première partie)**

37. "La Séance plénière d'ouverture de la huitième réunion directive a eu lieu le 5 décembre 1994. Après un débat général sur le point principal de l'ordre du jour [suite à donner au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, tenu à Columbus (Ohio) du 17 au 21 octobre 1994], la réunion directive a été suspendue et l'examen de la question s'est poursuivi dans le cadre d'une série de consultations informelles <sup>2</sup>."

38. Ces consultations informelles ont abouti à la création d'un groupe de travail informel sur l'efficacité commerciale, qui s'est réuni à plusieurs reprises de janvier à juin 1995 afin d'examiner les questions soulevées par le secrétariat dans sa première évaluation du Programme. Le groupe de travail a traité de questions institutionnelles, comme la définition et les fonctions des pôles commerciaux et le cadre institutionnel du Réseau mondial, et de questions techniques concernant l'interconnexion des pôles commerciaux, la coopération technique et les contributions théoriques et pratiques.

39. Les autres questions abordées concernaient le rôle de l'institution dans la certification des pôles commerciaux et dans la négociation d'accords avec le secteur privé (sur la technologie de l'information et les services de télécommunication, par exemple). Le groupe a été informé que, d'après l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'appellation de pôle commercial ne pouvait être protégée qu'au niveau national.

40. Les travaux du groupe informel ont été pris en compte dans les décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement à la reprise de sa huitième réunion directive, en juin 1995.

**Activités**

41. Au premier semestre de 1995, les coordonnateurs régionaux se sont rendus en Bolivie, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Équateur, en Inde, aux Maldives, en Mongolie et au Sénégal afin d'y suivre la mise en place des pôles commerciaux et de fournir des conseils au sujet de leur attachement au Réseau mondial.

42. Les experts en efficacité commerciale et en télécommunications ont mis au point des instruments destinés à favoriser la participation active des pôles commerciaux des pays les moins avancés au Réseau mondial (création du relais Internet, par exemple). Des "sites miroirs" couvrant toutes les zones géographiques ont en outre été créés pour faciliter l'accès au Réseau mondial de pôles commerciaux. Ces activités ont été financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

---

<sup>2</sup>Document TD/B/EX(8)/2.

**G. Huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement  
(reprise de la session, le 29 juin 1995)**

43. En juin 1995, le Conseil du commerce et du développement a examiné les trois documents ci-après, présentés par le Groupe de travail informel sur l'efficacité commerciale :

a) "Une fédération internationale des pôles commerciaux : propositions de décision" - document TD/B/EX(8)/L.2 qui envisageait la création d'une fédération internationale et contenait une proposition au sujet du statut d'une telle fédération.

b) "Conclusions relatives à la coopération technique" - document TD/B/EX(8)/L.3 qui proposait de suivre une stratégie en deux étapes pour le Programme relatif aux pôles commerciaux : i) présenter le concept et obtenir un engagement, ii) réduire les coûts de transaction grâce à des solutions concrètes. La priorité de cette stratégie était l'interconnectivité, "car elle permettrait d'offrir aux opérateurs des services d'un grand intérêt commercial". La formation devrait faire partie intégrante des activités de coopération technique destinées aux directeurs, aux exploitants et aux utilisateurs des pôles commerciaux. La coordination avec d'autres organismes internationaux et nationaux était également nécessaire pour éviter les chevauchements et tirer parti des compétences existantes.

c) "Projet de critères pour l'établissement et l'exploitation de pôles commerciaux" (TD/B/EX(8)/L.4) :

i) *Objectif* : "encourager un plus grand nombre d'acteurs à participer au commerce international... réduire le coût des opérations".

ii) *Composantes* : "un pôle commercial est tout à la fois : a) une source d'information commerciale, fournissant aux négociants des renseignements sur les créneaux et débouchés, sur les clients et les fournisseurs potentiels, sur les règles et conditions du commerce, etc.; b) un point d'accès à des réseaux mondiaux ...; c) un centre de facilitation du commerce ... et, chaque fois que possible, les pôles commerciaux établiront des liens virtuels avec les participants au commerce international, pour permettre à ces derniers d'avoir accès à leurs services à partir de leurs propres locaux".

iii) *Services fournis une fois les pôles commerciaux bien établis* :

- Conseils au sujet des recommandations adoptées à l'échelle internationale en matière de facilitation du commerce, et au sujet de l'amélioration des pratiques commerciales;
- Assistance pour les formalités d'importation et d'exportation;
- Information sur la réglementation de commerce extérieur;

- Information sur les organes pouvant fournir une assistance supplémentaire;

Les pôles commerciaux devraient aussi s'efforcer d'atteindre les objectifs supplémentaires suivants : "offrir un accès électronique aux renseignements sur les marchés, constituer un centre physique ou virtuel regroupant les services commerciaux ..., fournir une assistance concernant la liaison électronique des négociants avec les services".

- iv) *Principes d'exploitation* : "confidentialité, ... exactitude et impartialité des renseignements, ... traitement égal pour tous (afin d'éviter tout monopole), ... principe d'universalité, ... respect des normes convenues à l'échelle internationale, ... systèmes de télécommunication ouvert, ... non exclusivité, ... meilleur rapport qualité-prix, ... échange de renseignements aussi libre que possible entre pôles commerciaux".
- v) *Questions d'organisation* : "liens de coopération étroits avec les organismes nationaux compétents de facilitation ou de promotion du commerce... des associations locales de pôles commerciaux pourraient être créées (directives spéciales contenues en annexe) ... [en vue d'encourager] les pôles commerciaux établis dans le même pays à coopérer et à coordonner leurs activités".

44. Le Conseil a demandé au secrétariat d'axer ses travaux futurs sur l'infrastructure mondiale des télécommunications et de l'information, la participation des petites et moyennes entreprises (PME) et les transports. Le secrétariat devait présenter une proposition tendant à constituer un groupe intergouvernemental d'experts chargé de la mise en oeuvre du programme de travail. Cette proposition aurait comporté un calendrier et le texte d'un mandat que le Conseil aurait examinés en vue de leur adoption en septembre 1995. Cependant, le groupe intergouvernemental d'experts n'a pas vu le jour.

45. Le document de janvier 1995 intitulé "Le Programme relatif aux pôles commerciaux, première évaluation après le Symposium" (UNCTAD/PSM/CAS/679 est important, bien qu'il n'ait pas été adopté par le mécanisme intergouvernemental, car il met en lumière les liens entre l'initiative pour l'efficacité commerciale et le Programme relatif aux pôles commerciaux.

46. À sa 860<sup>ème</sup> séance, tenue le 29 juin 1995, le Conseil du commerce et du développement a adopté la décision 427 (Ex-8) : Suite à donner au Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, et les textes figurant en annexe à cette décision.

### **Activités**

47. Au second semestre de 1995, les coordonnateurs régionaux se sont rendus en Afrique du Sud, au Bénin, au Botswana, en Chine, en Érythrée, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, en Zambie, au Zanzibar et au Zimbabwe afin de suivre la mise en place de pôles commerciaux et de fournir des conseils sur le renforcement du Réseau mondial.

48. Les experts de la CNUCED en efficacité commerciale et en télécommunications ont contribué au développement du Réseau mondial et mis en place les sites miroirs et le relais Internet pour que les pôles commerciaux des pays les moins avancés puissent avoir plus facilement accès au Réseau.
49. En juillet 1995, le Centre de développement des pôles commerciaux a été transféré de Bangkok (Thaïlande) à Melbourne (Australie) et a commencé à élaborer des outils et des interfaces spécifiques pour le serveur Web du Réseau mondial.
50. La CNUCED a participé à la deuxième réunion des pôles commerciaux d'Amérique latine, à Florianopolis (Brésil) les 10 et 11 août 1995. Les trois grands thèmes de la réunion étaient les télécommunications (Internet, échange de bases de données et autres réseaux), les services (recettes et prix) et l'intégration (présentation normalisée des propositions commerciales dans le cadre du système de bourse de commerce électronique).
51. Les 20 et 21 septembre 1995, plus de 80 directeurs de pôles commerciaux et représentants de divers pays du monde et de la CNUCED ont pris part à la première réunion mondiale des membres du Réseau mondial de pôles commerciaux, tenue à Tampere (Finlande) et financée par le Gouvernement finlandais.
52. Le secrétariat a organisé une réunion d'experts sur la viabilité financière et la coopération entre pôles commerciaux, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 10 au 12 janvier 1996. Y ont participé 10 représentants de neuf pôles commerciaux. Les principaux thèmes traités étaient le système de bourse de commerce électronique (ETO) et le Réseau mondial de pôles commerciaux.
53. En mars 1996, le coordonnateur régional des pôles commerciaux d'Amérique latine s'est rendu à la Barbade, aux États-Unis, en Jamaïque, en Guyane et à la Trinité-et-Tobago afin d'aider à créer des pôles commerciaux dans des villes choisies à cet effet et de mener des études techniques les concernant. Le directeur d'un pôle commercial latino-américain a aidé à créer des pôles au Kenya, au Mozambique et en Zambie et à les connecter au Réseau mondial.
54. Le centre de développement des pôles commerciaux, avec la collaboration de plusieurs experts en informatique, en télécommunications et en techniques bancaires, a mis au point des logiciels moteurs de recherche afin de maximiser l'utilisation du Réseau mondial, et a fourni des conseils techniques aux pôles commerciaux des pays en développement. Une vidéo sur le programme de pôles commerciaux a été réalisée.
55. La CNUCED a participé à la troisième réunion des pôles commerciaux d'Amérique latine, qui s'est tenue à Santiago (Chili) du 8 au 11 avril 1996. Il a été décidé d'associer les pôles commerciaux des États-Unis et ceux d'Amérique latine et de créer la réunion interaméricaine des pôles commerciaux. Il a été convenu que les propositions commerciales transmises par le système de bourse de commerce électronique (ETO) devraient être diffusées en priorité en direction des pôles commerciaux des pays en développement et qu'il faudrait adopter des normes en la matière.

56. Le secrétariat a organisé une deuxième réunion d'experts sur l'architecture technique du Réseau mondial de pôles commerciaux, qui s'est tenue à Genève les 21 et 22 avril 1996. Trois experts des États-Unis, de Finlande et de France et deux représentants de la CNUCED ont participé à cette réunion, dont l'objet était d'étudier les moyens de développer l'architecture du Réseau mondial et les critères à prendre en compte pour sa mise en oeuvre.

#### *Deuxième mandat*

#### **G. Neuvième session de la Conférence, Midrand (Afrique du sud), avril-mai 1996**

57. Le document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378/Rev.1) contient les éléments pertinents suivants :

- *Paragraphe 92* : "Le rôle essentiel de la CNUCED dans [le domaine de l'infrastructure de services pour le développement et l'efficacité commerciale] consiste à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés ainsi que les pays en transition, à établir des services d'appui au commerce... La CNUCED devrait examiner et évaluer les progrès réalisés en matière d'efficacité commerciale, notamment l'expérience acquise jusqu'ici concernant le fonctionnement des pôles commerciaux et leur interopérabilité... La CNUCED devrait renforcer le réseau de pôles commerciaux en veillant à ce qu'ils soient pleinement opérationnels et efficaces."
- *Paragraphe 93* : Étudier les moyens d'assurer l'autonomie financière du Réseau mondial de pôles commerciaux et renforcer la capacité des pôles commerciaux de servir de centres d'information et de formation pour les petites et moyennes entreprises.

#### **Activités**

58. Au 15 mars 1996, la CNUCED avait accordé le statut opérationnel à 39 pôles commerciaux de 25 pays; 89 autres pôles étaient en voie de création.

59. Parallèlement à la neuvième session de la Conférence, le secrétariat a organisé la quatrième réunion mondiale des directeurs de pôles commerciaux, qui s'est tenue à Midrand (Afrique du Sud) du 1er au 3 mai 1996. La participation de 33 directeurs/coordonnateurs de pôles commerciaux de pays en développement a été financée au moyen de ressources extrabudgétaires. L'objet de la réunion était l'examen des rapports des groupes d'experts sur l'information et les normes, la viabilité financière et la coopération entre pôles commerciaux. Les représentants des pôles ont approuvé les directives sur la viabilité financière et sur la coopération entre pôles. En outre, au sujet de la diffusion des propositions commerciales dans le cadre du système de bourse de commerce électronique (ETO), les directeurs ont entre autres choses, adopté une norme compatible avec les nouvelles Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT/ONU). La réunion a pris connaissance des conclusions de la troisième réunion des pôles commerciaux d'Amérique latine (Santiago

du Chili, avril 1996) et un débat a eu lieu sur les progrès réalisés dans la mise en place et le fonctionnement des pôles commerciaux à l'échelle mondiale.

60. Les deux coordonnateurs régionaux du secrétariat pour l'Afrique se sont rendus en Afrique du Sud, au Botswana, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Namibie, et au Zimbabwe afin d'aider à mettre en place les services des pôles commerciaux.

61. Le Centre de développement des pôles commerciaux a créé un service d'assistance spécifique pour les bourses de commerce électronique, un navigateur à l'intention de leurs utilisateurs, une interface de CD-Rom dont 5 000 exemplaires ont été distribués à Midrand, et un logiciel de codage pour les messages du système de bourse de commerce électronique (ETO Tagger) en Java Script.

62. Le secrétariat a également participé à la quatrième réunion interaméricaine des pôles commerciaux, tenue à Lima (Pérou) du 26 au 28 novembre 1996. À cette occasion, les représentants des pôles commerciaux d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes ont fondé le Forum interaméricain de pôles commerciaux, dont l'objectif principal est de renforcer le réseau de pôles commerciaux sur tout le continent grâce à la coopération régionale et à l'assistance mutuelle.

63. Mille neuf cent quatre-vingt seize a été en outre marquée par diverses activités en faveur des économies en transition. Une étude de faisabilité sur la participation de la Hongrie au Programme a été réalisée. Des missions préparatoires se sont rendues en Bulgarie, dans la Fédération de Russie et en Roumanie pour y présenter le concept de pôle commercial, évaluer la possibilité de mettre en place des pôles de ce type et collecter les données nécessaires en vue des descriptifs de projet.

#### **H. Première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, janvier 1997**

64. Les conclusions concertées sur l'infrastructure des services pour le développement et l'évaluation de l'efficacité commerciale (TD/B/44/2-TD/B/COM.3/4, annexe II) contiennent les éléments pertinents suivants :

- *Paragraphe 6* : "La Commission prie le secrétariat de solliciter des contributions [aux fins de l'expansion du Programme relatif aux pôles commerciaux]. Elle lui demande également d'établir le plus tôt possible une évaluation du Programme et de l'interfonctionnement des pôles commerciaux..."
- *Paragraphe 7* : "La Commission prie le secrétariat d'établir une note d'information à partir d'une analyse coûts-avantages des moyens concrets d'assurer la protection juridique du nom et du logo des pôles commerciaux ainsi que du Réseau mondial de pôles commerciaux."

**Activités**

65. Pour la première session de la Commission, le secrétariat a rédigé un document informel intitulé "Quatrième évaluation du Programme relatif aux pôles commerciaux", qui a été distribué à tous les participants. Ce document présentait le rapport de situation du Programme, qui traitait des aspects suivants : a) consolidation des bases du Réseau mondial de pôles commerciaux et élaboration de directives pratiques relatives au réseau, b) expansion du réseau, c) évolution technique du réseau.

66. Le secrétariat a présenté au Gouvernement néerlandais, pour financement, une proposition de projet sur les aspects juridiques des pôles commerciaux. Cette proposition a été approuvée et adoptée et les activités correspondantes ont démarré à la fin de 1997.

67. En collaboration avec la CESAP, le Centre de développement des pôles commerciaux a organisé à Bangkok, du 21 au 23 mai 1997, une Conférence sur les technologies de l'information et le commerce électronique dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les principaux thèmes traités étaient le commerce électronique mondial et ses techniques et le rôle des pouvoirs publics et du secteur privé dans le Programme relatif aux pôles commerciaux.

68. Des consultants de différentes régions ont été recrutés pour renforcer la coopération interrégionale entre pôles commerciaux et former ces derniers à l'utilisation des outils et des logiciels mis au point pour le Réseau mondial par le Centre.

69. Des fonctionnaires du secrétariat se sont rendus au secrétariat de l'OCDE, à Paris, pour faire connaître le concept de pôle commercial; au Sénégal pour participer à la création du Forum des pôles commerciaux francophones et lusophones, dû à l'initiative du pôle commercial de Dakar; et à Harare pour assister à la deuxième réunion des pays d'Afrique australe et orientale.

70. Les coordonnateurs régionaux se sont rendus en Roumanie pour mettre la dernière main au descriptif de projet. À la demande du Gouvernement, ils ont effectué une visite en Slovaquie pour aider à choisir l'institution hôte puis en Fédération de Russie pour suivre la mise en place de pôles commerciaux dans plusieurs villes.

71. Le secrétariat a participé à la cinquième Réunion interaméricaine des pôles commerciaux, tenue à Mexico du 5 au 7 novembre 1997. Les travaux ont porté essentiellement sur le statut du Forum interaméricain de pôles commerciaux et la constitution de son comité directeur.

**I. Conseil du commerce et du développement, octobre 1997**

72. À sa quarante-quatrième session, tenue du 13 au 23 octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a décidé qu'il fallait procéder à une évaluation approfondie du Réseau mondial de pôles commerciaux [décision 444(XLIV) : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED].



### **Activités**

73. Suite à cette demande, une équipe d'évaluation indépendante a été engagée par le secrétariat de la CNUCED et chargée de l'étude susmentionnée.

#### **J. Deuxième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, décembre 1997**

74. Les conclusions concertées sur l'infrastructure des services pour le développement et l'évaluation de l'efficacité commerciale (TD/B/45/3-TD/B/COM.3/11, annexe II) contiennent les éléments pertinents suivants :

- *Paragraphe 18* : "Une rapide évaluation externe du programme relatif aux pôles commerciaux devrait être effectuée aussitôt que possible."
- *Paragraphe 19* : "Les gouvernements devraient prendre des mesures appropriées pour protéger les noms et logos utilisés par le Programme relatif aux pôles commerciaux au niveau national, avec l'assistance de la CNUCED."
- *Paragraphe 20 i)* : La Commission prie le secrétariat de "poursuivre ses efforts pour aider [les pôles commerciaux] à devenir financièrement autonomes".
- *Paragraphe 20 iii)* : La Commission prie le secrétariat de "poursuivre sa coopération avec des acteurs non gouvernementaux, en particulier dans le domaine du commerce électronique, lequel sera un thème central de la première réunion 'Partenaires pour le développement', prévue à Lyon (France) du 9 au 13 novembre 1998".
- *Paragraphe 20 v)* : "La Commission ... se félicite des efforts déployés par le secrétariat pour encourager la création et le fonctionnement de pôles commerciaux en Afrique."
- *Paragraphe 20 vi)* : "La CNUCED devrait intégrer les nouvelles technologies de l'information à son activité, afin de ne pas être dépassée par l'évolution dans ce domaine."

### **Activités**

75. Le secrétariat a conduit une enquête sur le Réseau mondial de pôles commerciaux en adressant à tous les pôles opérationnels un questionnaire pour mettre en évidence les grandes lignes de leur évolution et leurs caractéristiques. L'édition 1997 de la publication intitulée "Pôles commerciaux" a paru en septembre 1997 (UNCTAD/SDTE/Misc.1).

76. Le Centre de développement des pôles commerciaux a organisé une réunion sur la sécurité de l'infrastructure du commerce électronique, qui s'est tenue à Melbourne les 30 et 31 octobre 1997. Les questions traitées étaient les suivantes : démarrage de la phase transactionnelle du Réseau mondial, sécurité des paiements dans le cadre du Réseau mondial, modèle de sécurité et topologie du réseau.

77. Une mission s'est rendue à Chisnau (Moldavie) pour présenter le Programme et examiner les aspects pratiques de la mise en place de pôles commerciaux.

78. Des fonctionnaires du secrétariat se sont rendus auprès des pôles commerciaux d'Addis-Abeba et de Khartoum pour faire le point après leur mise en place.

79. En mars 1998, le secrétariat a été invité au Venezuela pour étudier la possibilité d'établir un pôle commercial à Ciudad Guayana. Au retour, une visite d'une journée, financée par le pôle commercial de Curaçao, a été effectuée à Curaçao pour examiner la situation du pôle commercial et son éventuelle restructuration.

80. Les coordonnateurs régionaux se sont rendus en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en République tchèque et en Roumanie pour suivre la mise en place de pôles commerciaux et étudier le nouveau logiciel d'accès sécurisé à Internet proposé par le pôle commercial de Bucarest.

81. En juin 1998, le PNUD a invité le secrétariat à participer à une table ronde de donateurs pour le financement de projets en Jamaïque; un élément consacré aux pôles commerciaux a été présenté à cette réunion.

82. Le conseiller juridique du Programme relatif aux pôles commerciaux a rassemblé les statuts de 45 pôles et a procédé à une analyse comparative afin de dégager des orientations communes et des exemples de bonne pratique à recommander au niveau national. Une assistance pour l'acquisition d'un statut de personne morale a été fournie tant aux nouveaux pôles commerciaux qu'à ceux qui souhaitaient devenir opérationnels. Des statuts types ont été élaborés et serviront de points de repère aux futurs pôles commerciaux.

**K. Résultats de l'examen à mi-parcours, texte adopté par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-huitième réunion directive (10 juillet 1998)**

83. La seule recommandation spécifique figure au paragraphe 36, qui affirme qu'il "faudrait renforcer la viabilité du Programme relatif aux pôles commerciaux et des pôles commerciaux eux-mêmes, en particulier pour ce qui est de la formation, du fonctionnement et de l'interopérabilité, comme cela pourrait être recommandé dans la prochaine évaluation du Programme".

**Activités**

84. Le secrétariat a participé à la troisième réunion régionale des pôles commerciaux d'Afrique australe et orientale, tenue à Harare les 1er et 2 juin 1998, en vue d'examiner les nouvelles modalités de coopération entre pôles commerciaux et d'aider à la création d'un forum régional.

85. Le pôle commercial du Caire a beaucoup contribué au succès du premier atelier régional CNUCED/PNUD sur le commerce électronique tenu au Caire (Égypte) du 26 au 28 septembre 1998, à la demande du Gouvernement égyptien.

86. Le secrétariat a participé à une réunion régionale des pôles commerciaux de la région de l'Asie et du Pacifique, tenue à Bangkok du 28 septembre au 2 octobre 1998, afin d'étudier la possibilité de créer un forum des pôles commerciaux de l'Asie et du Pacifique.

87. Deux consultants ont assuré en Zambie puis en Éthiopie une session de formation de deux semaines consacrée à la conception et à la diffusion des pages Web.

88. Grâce à une formation de ce type, le pôle commercial de Bucarest a créé sa propre page Web. Les fonds alloués au projet ont été affectés à l'élaboration de logiciels pour la protection de l'information sur l'Internet et l'installation d'un filtre de sécurité, ainsi qu'à l'achat et à la configuration d'équipements. Le pôle commercial a été connecté au Réseau mondial et a produit des catalogues à l'intention d'entreprises locales. Les supports de commercialisation ont été produits sur place.

#### **L. Partenaires pour le développement, Lyon (France), 9-12 novembre 1998**

89. Le Sommet de Lyon, qui a eu lieu en novembre 1998, était la première réunion organisée en vue d'étudier les possibilités de coopération directe entre la CNUCED et la société civile à l'appui du développement.

#### **Activités**

90. La CNUCED a organisé la cinquième Assemblée mondiale des pôles commerciaux, qui s'est tenue à Lyon du 10 au 13 novembre 1998. Tous les thèmes abordés lors des différentes séances ont fait l'objet de francs échanges d'opinions.

91. L'édition 1998 de *Pôles commerciaux*, publiée en anglais et en français en septembre 1998 (UNCTAD/SDTE/Misc.7), traitait des faits nouveaux concernant le commerce électronique et les pôles commerciaux. Le récapitulatif à l'intention des gouvernements (UNCTAD/SDTE/Misc.5) a été publié dans les six langues officielles. Il contient des instructions pour l'établissement de pôles commerciaux.

92. La cinquième Assemblée mondiale des pôles commerciaux, tenue en même temps que le sommet de Lyon, a été financée au moyen de fonds extrabudgétaires. Y ont participé onze directeurs ou coordonnateurs de pôles commerciaux de pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Ouganda, République unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie, Zimbabwe) ainsi que huit représentants de pôles commerciaux de pays arabes et trois de pays d'Europe orientale.

93. Un expert des technologies de l'information appliquées aux pôles commerciaux s'est rendu dans les Émirats arabes unis (à Doubaï et Abu Dhabi), en Jordanie et au Liban, où il a notamment joué un rôle décisif dans l'identification d'institutions hôtes. Après préparation du travail de suivi dans les pays bénéficiaires, un consultant sur le développement des pôles commerciaux a effectué des missions auprès des pôles en cours d'établissement au Liban, en Jordanie et en Palestine.

94. Le secrétariat a décidé de commencer le transfert progressif à Genève de toutes les activités actuellement menées à Melbourne par le Centre pour le développement des pôles commerciaux.

**M. Troisième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, novembre 1998**

95. Cette session a été consacrée aux questions relatives au commerce électronique et à la mise en valeur des ressources humaines.

96. Dans les conclusions concertées sur l'infrastructure des services pour le développement et l'évaluation de l'efficacité commerciale (TD/B/45/15-TD/B/COM.3/20) adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa troisième session, le 14 décembre 1998, seul le paragraphe 35 mentionne le Programme relatif aux pôles commerciaux : ... la Commission "réserve ses conclusions pour sa prochaine session, jusqu'à ce que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme ait achevé l'examen approfondi de ce Programme".

97. Les résultats de l'évaluation externe (voir les documents TD/B/WP/110 et TD/B/WP/110/Add.1) ont été présentés à la trente-deuxième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, le 14 décembre 1998, et longuement examinés.

**Activités**

98. Le secrétariat a organisé plusieurs visites au pôle commercial de Bucarest : les 3 et 4 août 1998 pour discuter de la création du pôle commercial; les 14 et 15 septembre 1998 pour assister à son inauguration officielle; du 14 au 16 décembre 1998 pour faire le point des progrès réalisés; les 15 et 16 mai 1999 pour examiner les aspects juridiques de son fonctionnement.

99. Le secrétariat et le conseiller juridique ont activement participé à la réunion annuelle du Forum interaméricain de pôles commerciaux, tenue à Porto Alegre (Brésil) du 6 au 10 avril 1999.

100. Une assistance juridique a été fournie au Forum des pays francophones et lusophones d'Afrique et aux pays d'Asie.

101. Conformément au paragraphe 10 des conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa trente-troisième session, le Secrétaire général de la CNUCED a convoqué une réunion à l'intention des directeurs de pôles commerciaux, des utilisateurs finaux et d'experts gouvernementaux agissant à titre personnel, qui s'est tenue du 26 au 28 mai 1999 à Genève. L'objet de cette réunion était de conseiller le Secrétaire général sur les propositions que le secrétariat était appelé à faire quant à l'application des recommandations du rapport d'évaluation, ainsi que sur les mesures à prendre pour améliorer l'exécution du programme, en particulier sur l'assistance à fournir aux pôles commerciaux. Les résultats des travaux figurent dans le document TD/B/COM.3/24.

102. Un expert en informatique a eu plusieurs entretiens avec des représentants des pouvoirs publics et du secteur privé et avec des particuliers afin de choisir l'institution la mieux placée pour accueillir le pôle commercial de Ramallah. Il s'agissait également de discuter de l'éventuelle création d'une page du pôle commercial sur le Web et de faire la promotion du pôle auprès des entreprises locales. En Jordanie et au Liban, l'expert a étudié la commercialisation des services d'information et/ou d'intermédiation commerciale, défini les prestations que l'on peut attendre des pôles commerciaux et élaboré des plans stratégiques pour permettre aux pôles d'être pleinement opérationnels. Deux consultants spécialistes du commerce électronique et de l'informatique se sont rendus en Tunisie et au Caire afin d'étudier les conditions techniques, juridiques et commerciales et les prestations nécessaires pour que les pôles commerciaux soient à même de conduire des opérations de commerce électronique.

103. Suite à une décision du Gouvernement, l'institution hôte du pôle commercial en Bulgarie a changé; il s'agit désormais du Ministère du commerce et du tourisme. Le secrétariat a organisé une mission à Sofia afin d'examiner l'avenir du projet avec les autorités compétentes.

104. Un expert en informatique s'est rendu à deux reprises auprès du pôle commercial d'Addis-Abeba pour adapter ses services aux besoins des PME locales et assurer sa pleine intégration au Réseau mondial des pôles commerciaux. Grâce à des ressources extrabudgétaires, le pôle commercial de Ramallah-Palestine a acheté des équipements, réglé ses frais de télécommunication, payé les fournitures de bureau, engagé un directeur pour une période de six mois et créé et tenu à jour un site Web. Les activités prévues pour le pôle commercial de Casablanca comportaient le financement de deux missions d'un expert en informatique. Sa tâche consistait à améliorer le site Web du pôle commercial, à fournir une formation en cours d'emploi à son personnel, et à mettre sur pied au Maroc un système de bourse de commerce électronique pour le regroupement des propositions commerciales d'origine locale et la diffusion des "messages entrants". L'expert devait également faire le point de la situation en ce qui concerne la commercialisation des services fournis par les pôles commerciaux et définir le type de prestations que l'on peut attendre du pôle commercial de Casablanca, en matière de fixation des prix et de stratégie commerciale notamment.

-----